

2018_CT2_087

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Adava Pays d'Aix

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_04

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Adava Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 22 Mars 2018

18

TRA 018-22/03/18 BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Adava Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association ADAVA PAYS D'AIX a pour objet la promotion des modes alternatifs de déplacements, le vélo, la marche et les transports collectifs. Cette association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). L'association compte environ 345 adhérents et 45 bénévoles.

Les activités de l'association sont :

- L'organisation d'ateliers vélo participatifs.
- L'école vélo en ville pour adultes
-

L'agenda de la mobilité métropolitaine affiche des objectifs forts en faveur des modes actifs. La marche et le vélo sont ainsi placés au cœur des actions de l'agenda en terme d'intermodalité avec les transports en commun. Il s'agit de déployer leurs usages afin d'en faire des outils de déplacements concurrentiels de la voiture individuelle sur certains trajets domicile-travail et domicile-étude.

Pour l'année 2018, l'association ADAVA a déposé une demande de subvention pour développer les actions suivantes :

- Atelier vélos Participatif
- Ecole Vélo en Ville pour adulte
- Actions de sensibilisation à l'éco-mobilité lors des manifestations
- Réalisation d'une carte des itinéraires cyclables du pays d'Aix

Au vu des objectifs de l'association ADAVA PAYS D'AIX et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine, il est proposé de soutenir cette association.

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 6000 euros à cette association, sous la forme d'une subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le projet de « convention annuelle d'objectifs » entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'association ADAVA PAYS D'AIX pour l'année 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet de l'association ADAVA PAYS D'AIX s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine en faveur du développement des modes actifs,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6000 € à l'association ADAVA PAYS D'AIX.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'association Adava Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 MARS 2018